

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
11 AVRIL 2024**

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Véronique BESSE, Marie-Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°22 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE

Vendée Numérique, ainsi que les acteurs publics vendéens, ci-après nommés les « Adhérents », ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant au développement des usages numériques autour de la collecte et la gestion de données, par le biais d'une infrastructure très bas débit et de son cœur de réseau associé.

Pour mettre en œuvre ce projet de réseau de bas débit et des capteurs associés, et afin de s'affranchir des risques d'incompatibilités techniques entre le réseau très bas débit et les capteurs, une consultation publique unique est proposée par Vendée Numérique. Cette consultation a pour objet de conclure un accord-cadre mixte comprenant :

- un marché subséquent pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un réseau très bas débit et d'un cœur de réseau, sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Numérique.
- une partie à bons de commande pour la fourniture, la pose et les prestations associées aux capteurs. Cette partie est mise en œuvre dans le cadre d'une centrale d'achat

intermédiaire au sens de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, proposée par Vendée Numérique pour que chaque collectivité puisse acquérir des capteurs compatibles avec le réseau très bas débit.

En conséquence, et en application de la délibération du Conseil d'administration de Vendée Numérique n° D-2a-01-12-2023, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat.

La convention d'adhésion à la Centrale d'achat en précise les modalités d'adhésion.

Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- sollicitation de l'adhérent pour participer à la démarche,
- sourcing et élaboration du cahier des charges, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de passation,
- rédaction des pièces constitutives des marchés (règlements de consultation, cahiers des clauses particulières, actes d'engagement, cahiers des clauses techniques particulières...),
- organisation de l'ensemble des opérations de sélection,
- réalisation des opérations d'analyse des offres et d'attribution permettant de sélectionner le(s) titulaire(s),
- présentation du dossier à l'organe décisionnel compétent de Vendée Numérique, lorsque la réglementation l'exige,
- gestion administrative des opérations de fin de consultation (avis d'attribution, envoi au contrôle de légalité, signature et notification des marchés),
- information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés,
- transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés ou accords-cadres conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution,
- archivage des pièces de marché,
- appui lors de la mise en place du / des contrats, le cas échéant.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique et d'approuver la convention d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention ci-annexé,

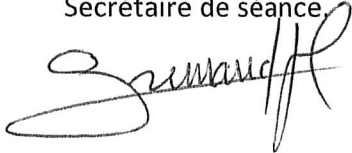
Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique,
- approuver la convention d'adhésion à intervenir,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte,
à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24
Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

